

2 Politique

Assemblée nationale

Les députés prêts à examiner les Actes du Dialogue

SM

Libreville/Gabon

Conscients de ce que la prorogation de leur mandat par la Cour constitutionnelle constitue une responsabilité plus grande, dans la création de conditions favorables à un jeu démocratique ouvert et transparent, les députés, par la voix de leur président, se disent désormais prêts à examiner avec "minutie" les décisions issues du Dialogue politique dès leur dépôt sur leur table.

DANS son discours d'ouverture de la seconde session ordinaire, lundi dernier, à l'Assemblée nationale, le président de cette institution, Richard-Auguste Onouviet, s'est longuement attardé sur la



Photo : JOE MANIANGA

Le président de l'institution, Richard-Auguste Onouviet.

question relative aux Actes du Dialogue politique. Il s'est dit prêt, avec les siens, à s'investir dans la mise en forme juridique des résolutions issues de ces assises d'Angondjé. Tout en espérant que les projets de textes de loi y relatifs parviendront, dans les délais restreints, sur la table de son

institution. Considérant que ces actes politiques sont le fruit d'une large concertation et d'un Dialogue inclusif "qui a su concilier des positions initialement différentes", le président de l'Assemblée nationale reconnaît qu'il incombe désormais au Parlement, en partage avec



Photo : BANDOUMA

Les membres de l'Assemblée nationale.

le gouvernement, de les convertir en actes juridiques sans en travestir l'esprit. «C'est une tâche d'envergure à laquelle nous aurons à consacrer le maximum d'énergie et que nous devons accomplir avant le 29 décembre 2017, date limite de la clôture de la présente session ordinaire», a-t-il déclaré.

Aussi, a-t-il précisé, les élus du peuple ne ménageraient aucun effort, pour que «les prochaines élections législatives se déroulent dans un cadre juridique actualisé et censé garantir la pleine participation des citoyens gabonais à un scrutin qui leur permettrait d'exprimer dans les urnes, en toute liberté

et sans tensions, le choix de leurs députés». Ceci, a souligné M. Onouviet, «en dépit des conditions particulièrement difficiles dans lesquelles nous exerçons notre travail parlementaire depuis un certain temps. Laquelle est à mettre en parallèle avec l'instabilité actuelle de nos finances publiques et les tensions de trésorerie qu'elle ne manque pas d'occasionner». Ainsi, en véritable tête de file, le député de Lambarené a d'ores et déjà galvanisé ses troupes, en les exhortant d'accomplir cette tâche, au parfum particulier, avec le même sens de responsabilité qui les a toujours caractérisés. "Je vous invite, a-t-il conclu s'adressant à ses collègues, quels que soient les moyens mis à la disposition de l'Assemblée nationale, à poursuivre votre œuvre au service du peuple et de l'État gabonais, avec votre abnégation de toujours".

Sénat/Mise en œuvre des Actes du Dialogue politique  
Quand le Sénat interpelle le gouvernement !

J. KOMBILE MOUSSA-VOU

Libreville/Gabon

LES sénateurs émettraient-ils des réserves sur certains Actes du Dialogue politique adoptés de manière consensuelle par les représentants de l'opposition et de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence, à Angondjé, en mai dernier ? On pourrait être tenté de le croire, à l'analyse des propos tenus par la présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson Mboussou, lundi dernier, au palais Omar Bongo Ondimba, à l'ouverture de la seconde session ordinaire du Parlement.

L'élue de Fougamou a, en effet, interpellé le Premier ministre, Emmanuel Isoze Ngondet, et l'ensemble des membres de son équipe présents à cette cérémonie, en les invitant de "prendre garde de ne pas mettre à nu une institution, pour en habiller démesurément une autre, et dont l'asymétrie hypertrophique pourrait être à la pratique gênante et peu contributive à la dé-



Photo : Gaston NGOUBILI

La présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson Mboussou (c)...

mocratie". Derrière ces mots, on l'aura comprise, elle a dénoncé, d'une certaine manière, le redécoupage électoral contenu dans le protocole d'accord d'Angondjé devant déboucher sur une augmentation des sièges des députés et une diminution de ceux des élus au palais Omar Bongo Ondimba, "en retenant le département administratif comme base du siège du sénateur et en procédant, le cas échéant, à des pondérations".

Ce sentiment est d'autant plus renforcé que, quelques paragraphes plus loin, la présidente du Sénat a vanté les mérites du bicaméralisme tout en relevant la nécessité de l'adapter aux réalités locales. "Aujourd'hui, il existe un lien direct entre le bicaméralisme et la démocratie, et comme on le répète souvent : plus de Parlement, c'est plus de démocratie ; aussi, permettez-moi de réitérer que le Sénat est un levier supplémentaire de la démocratie ; par contre, je n'ai jamais en-



Photo : Gaston NGOUBILI

... Et les sénateurs à l'ouverture de la 2e session ordinaire du Parlement.

tendu dire que : plus de partis politiques, c'est plus de démocratie", a-t-elle indiqué. Et d'ajouter : "L'histoire parlementaire n'a jamais été universelle, elle est plurielle et particulière pour chaque nation (...) Certes, cette histoire peut s'adapter aux contingences du moment, comme ici actuellement, mais elle ne saurait être travestie par un petit nombre, sous le prétexte fallacieux de faire comme d'autres pays, pour des raisons d'économie et non de démocratie ; puisque au nom de

cette même démocratie, certaines nations qui avaient cru bon de supprimer le Sénat reviennent sur leur décision". Au regard de ce qui précède, les sénateurs vendront-ils chèrement leur peau au moment de l'examen du texte relatif au découpage électoral ? Devrait-on assister à un bras de fer entre le Sénat et le gouvernement ? Difficile de l'imaginer, tant l'histoire parlementaire récente de notre pays prouve à suffisance que sénateurs et députés du Parti dé-

mocratique gabonais (PDG) ne sont jamais allés à l'encontre des ambitions de l'Exécutif. C'est à penser que l'interpellation de Mme Milebou Aubusson Mboussou ressemble, sauf à s'y méprendre, à une invite faite au gouvernement à procéder en "douceur" au redécoupage électoral. En veillant, en cas de besoin, comme l'a déclaré Lucie Milebou Aubusson Mboussou "à ce que le lien entre les sénateurs, les communes et les départements ne soient pas affaiblis à cette occasion. Parce que les élus, tant municipaux que départementaux, sont les visages de proximité de la République. En ce sens le Sénat doit conforter son rôle institutionnel de représentant des collectivités locales". Quoiqu'il en soit, l'élue du chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi a clairement laissé entendre que l'institution qu'elle dirige "ne va pas se dérober. Elle devra apporter inéluctablement sa part démocratiquement légitime à l'ambition collective de notre pays". Des propos tout de même rassurants.

Ouverture de la deuxième session ordinaire du CES  
Trois principales problématiques à l'ordre du jour

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

Il s'agit pour l'institution d'examiner les origines et les conséquences de la crise qui frappe le Gabon ; s'intéresser au nouveau Plan de redressement de l'économie adopté par le gouvernement, ainsi que l'impact économique et social de la pollution dans le pays. Cette orientation a été dévoilée, hier, par le président du Conseil économique et social (CES), René Ndemezo'o Obiang,

au cours d'une cérémonie solennelle au siège de l'institution.

LE Conseil économique et social (CES) a ouvert, hier à son siège, les travaux de sa deuxième session ordinaire de l'année. C'était l'occasion pour le tout nouveau président de l'institution de préciser le contexte dans lequel s'ouvre cette session. Pour René Ndemezo'o Obiang, la crise que traverse le Gabon est une situation qui interpelle son institution. Ainsi, il a invité ses collègues conseillers à s'appesantir sur trois problématiques qui, selon lui, s'inscrivent dans la lignée des réflexions sur le redressement

d'une économie. L'orateur a indiqué qu'il s'agit, dans un premier temps, d'examiner "les origines et les conséquences de la crise économique qui a frappé l'économie gabonaise à partir de 2014". Ensuite, semble-t-il nécessaire, pour Ndemezo'o Obiang et les siens, de "s'intéresser au nouveau Plan de redressement de l'économie adopté par le gouvernement. L'objet étant de proposer les priorités qui doivent constituer le fondement des autres actions". Troisième problématique, l'impact économique et social de la pollution au Gabon. En effet, a souligné l'orateur, "il est reconnu que la pollution est une externalité négative qui démotive la crois-

sance économique et détériore par conséquent les conditions de vie des populations". En outre, tout en donnant les orientations pour les travaux de cette deuxième session ordinaire, le président du CES a exprimé sa volonté d'assumer ses responsabilités avec "courage, humilité, générosité et détermination". Ce, malgré le climat économique et social morose. Aussi, a-t-il réitéré, comme lors de la passation de charges avec son prédécesseur Georgette Koko, les trois exigences autour desquelles son mandat va s'articuler. Le natif de Bitam entend hisser le CES à la hauteur du moment, notamment par le renforcement de son in-



Photo : L'Union/L'Union

Le nouveau président du CES a fixé le cap des travaux de la session ouverte hier.

fluence sur les politiques économique, financière, sociale, culturelle et environnementale du Gabon. Tout comme il s'attellera à renforcer la paix à travers la prévention et la résolution des conflits sociaux. Enfin, il veillera à

rendre les avis de son institution "toujours plus crédibles". Rappelons que l'ouverture de cette deuxième session ordinaire du CES intervient une semaine après la prise de fonction du président Ndemezo'o Obiang.